

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 9 (1912)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

pour tout ce qui concerne la rédaction
à M. GUBLER, à Belmont (Boudry)
Neuchâtel.



pour les annonces et l'envoi
du journal
à M. Aloys MERCIER, à Penthaz.

NEUVIÈME ANNÉE

N° 12

DÉCEMBRE 1912

NÉCROLOGIE

Encore un qui vient de disparaître. Nous venons d'accompagner à sa dernière demeure M. J. Maistre, ancien contrôleur des douanes à Porrentruy, âgé de quatre vingt onze ans.

Elève de l'ancien collège de Porrentruy, il fut le premier employé comptable de la maison Burrus, employé au cadastre, huissier, directeur de la poste à Porrentruy, receveur des douanes à Fahy, Davant, Boncourt, puis contrôleur à Porrentruy.

Quand l'ohmgeld fut supprimé, il prit sa retraite, et pendant près de 20 années s'occupa d'apiculture. Avec un soin presque méticuleux, il soigna ses chères abeilles. Il fut, à l'occasion, correspondant du journal d'apiculture de la Romande.

Doué d'une prodigieuse mémoire, qu'il a conservée jusqu'à sa mort, il aimait à raconter l'histoire de sa ville natale, Porrentruy, qu'il connaissait à fond, tant par ses souvenirs personnels que par les lectures des auteurs historiques.

Il était très connu et très estimé des apiculteurs de la région.

Paix à ses cendres.

P. BILLIEUX, prof.

L'ANNÉE APICOLE DE 1912

(Voir le graphique.)

Ouf ! nous voici enfin arrivés au bout de cette année de misère qui a tant promis et si peu tenu ! Le résultat en ressemble terriblement à celui de 1910 de triste mémoire !

Nos ruches avaient passé un hiver des plus favorables. Ce que l'on craignait pour l'hivernage, vu les provisions composées en grande partie de miellat, n'est pas arrivé ; nulle part on n'a vu trace de dysenterie ; la consommation, malgré les nombreuses sorties pendant l'hiver, a été normale (entre 5000 et 11,000 grammes) ; tout se passait dans les meilleures conditions. A leur première sortie, le 8 février, les colonies avaient relativement peu de mortes et elles étaient déjà d'une force rare à pareille époque. Les 17, 18 et 22 février, les abeilles butinaient déjà sur les nombreux noisetiers, les pâquerettes, les thuyas, les véroniques et les lauriers en fleurs. Le temps si doux de fin de février les engageait à augmenter la ponte d'une manière extraordinaire de sorte qu'au commencement de mars il n'était pas rare de trouver quatre à cinq rayons de couvain dans les ruches.

En mars, les plantes mellifères commençaient partout à ouvrir leurs corolles et l'apport de pollen devenait de plus en plus riche. Nous avons noté :

Le 26 mars les abricotiers en fleurs.

Le 28 mars les pêchers.

Le 30 mars l'épine noire.

Le 31 mars, les premières dent-de-lion, l'épine blanche, les groseillers épineux.

Le 7 avril, les premiers cerisiers, les fraisiers.

Le 12 avril, les poiriers.

Le 15 avril, les pommiers, la cardamine des prés.

Le 12 mai, les framboisiers, les marronniers.

Le 15 mai, l'esparcette et la sauge des prés commencent à fleurir.

Le 14 juin, le tilleul et le trèfle blanc.

Les nuits froides du mois d'avril avaient arrêté la ponte qui n'a été reprise d'une manière normale qu'avec la seconde décade de mai. Cette période, celle des saints de glace, tant redoutée des vigneron et des agriculteurs, se distingue ordinairement par un temps maussade, un retour de froid ; mais cette année elle nous a gratifié de jours idéalement beaux ; la température montait jusqu'à 28° et demi centigrades et ne descendait guère au dessous de 10° centigrades la nuit.

La campagne se couvrit comme par enchantement d'un riche tapis de fleurs et nos abeilles déployaient une activité dévorante, mais en pure perte, le nectar faisait défaut ; même l'esparcette, cette mellifère par excellence renvoyait nos pauvres butineuses à vide. Alors s'empara de nos ruches regorgeant de populations une fièvre d'essaimage tout à fait désordonnée. Des souches qui depuis vingt ans n'avaient jamais eu l'idée d'essaimer jetaient deux et même trois essaims. Dans

tel rucher on en comptait 60 % dans tel autre 100 % et plus d'un apiculteur était embarrassé de loger pareille abondance. Nous avons dit dans notre rapport de juin que cette richesse extraordinaire pourrait bien tourner en une misère affreuse, ce qui n'a pas manqué d'arriver. Hélas ! cette campagne qui se présentait sous les auspices les plus riants devait se terminer pour beaucoup d'entre nous par un vrai désastre. Ces jeunes familles qui, pleines d'entrain disaient joyeusement adieu à la souche-mère, mouraient de faim dix jours après dans leurs nouveaux logements ! Et c'est en vain qu'on plaçait les hausses pour empêcher ces folles escapades. Les pluies si fréquentes des mois de juin, juillet, août, accompagnées presque toujours de décharges électriques ont si souvent contrarié nos abeilles dans leur travail qu'il n'est pas étonnant que neuf de nos vingt-cinq stations bouclaient par un déficit la période principale de récolte, ce qui ne s'est pas encore vu depuis que nous faisons des pesées. Après l'esparcette on espérait que le tilleul fournirait quelque chose à nos butineuses, mais cette attente fut encore déçue par l'éternelle pluie ; au mois d'août seulement il en est tombé pendant vingt jours pas moins de 253 millimètres à Belmont.

Chose curieuse, malgré cette misère les colonies ont toléré très longtemps les faux-bourçons ; il n'y a guère que la station de Bournens qui mentionnait le 11 juin que ces gros mangeurs étaient expulsés. Nos braves travailleuses attendaient probablement une seconde récolte comme l'année dernière ; mais c'est en vain qu'on comptait sur le miellat et il ne restait à l'apiculteur soucieux du bien de ses protégées qu'à se procurer force sacs de sucre pour remplacer ce que la nature leur avait refusé.

Dans ce tableau si sombre il y a cependant quelques points lumineux : dans ces nombreuses jeunes reines, nées dans les conditions les plus favorables, nous possédons un capital précieux pour l'année prochaine ; malgré le temps défavorable elles ont été généralement vite fécondées et elles ont déjà prouvé qu'elles sont d'excellente qualité. Il était si facile de faire une sélection sévère que, nous l'espérons, nos collègues en auront largement profité.

Le Valais était de nouveau bien favorisé cette année ; à la fin de juillet et au commencement d'août la récolte y était abondante. La station de Bramois accusait pour juillet une augmentation de 36,700 grammes et Mollens 42,200 grammes. Novalles et les stations élevées du Jura ont aussi eu un assez bon résultat.

Espérons qu'un hiver favorable conservera les forces à nos pauvres abeilles et qu'elles trouveront en 1913 une campagne plus propice.

Ulr. GUBLER.

LES ABEILLES ET LES FLEURS

(SUITE)

(Voir page 226)

Quelques fervents admirateurs de l'abeille, entraînés par un sentiment exagéré, ont été jusqu'à prétendre qu'elle possède toutes les qualités que l'imagination des poètes et des peuples s'est plu à lui attribuer. Si nous les excusons, nous ne pouvons cependant partager leurs vues, car les observations scientifiques ne permettent pas de lui donner la prééminence intellectuelle et morale dont on l'a dotée. Mais ces observations, pour avoir réduit une légende à néant, nous ont fait connaître, dans l'économie de la ruche, bien des particularités qu'aucun poète n'aurait jamais songé à imaginer ; elles nous ont aussi démontré que c'est aux insectes, à l'abeille en particulier, que nous devons la beauté de nos jardins, la variété de nos champs. C'est à elle que les fleurs doivent leur couleur et leur parfum, comme leur existence sous leur forme actuelle. Mais ce n'est pas tout encore, la disposition même des couleurs, les lignes rayonnantes ou circulaires, la forme, la situation relative des étamines et du pistil, sont autant de points en rapport direct avec les visites des insectes, et toutes ces parties sont disposées de façon à assurer le succès de l'acte important qui garantit la durée de l'espèce.

Si l'on peut établir comme règle générale, que les fleurs fécondées par le vent sont peu voyantes, le contraire n'est pas absolument exact, car il existe beaucoup de fleurs visitées habituellement par les abeilles qui n'ont cependant pas des couleurs brillantes. Dans quelques cas, les fleurs cherchent à remplacer par le nombre ou la durée, ce qui leur manque comme beauté individuelle ; quelques autres ont leur parfum comme attrait et, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, il y a lieu de croire que la sélection naturelle a beaucoup modifié ces modes d'attraction. On sait que les fleurs non fécondées durent plus longtemps que les autres et que la corolle tombe peu après la fructification, cet organe ayant rempli ses fonctions attractives. Toutefois, bien que les brillantes couleurs et les parfums pénétrants soient de sûrs appâts pour appeler l'attention des insectes, il fallait quelque chose de plus pour les retenir, car il a été reconnu que les fleurs, quelque brillantes et quelque odoriférantes qu'elles soient, ne suffiraient pas à arrêter les visiteurs si elles n'avaient que cela à leur offrir. Ce quelque chose, aussi nécessaire à l'insecte qu'indispensable à la plante est le pollen et le nectar dont je vous ai déjà parlé, mais auxquels il faut revenir.

Le nectar est un liquide aqueux et sucré, généralement incolore, sécrété par certains organes de la plante, appelés nectaires. Ces nectaires, dont le nombre, la forme, la position et la capacité varient avec chaque espèce de fleur, émettent le liquide au moment de l'anthèse. Cette sécrétion est plus ou moins abondante et parfois assez odorante pour que les insectes soient attirés de fort loin. Sa production varie suivant les heures de la journée et l'état de l'atmosphère. Il sert à certaines plantes à nourrir les ovaires, mais il est certain aussi que, chez beaucoup d'autres végétaux, ce nectar n'est pas destiné à elles-mêmes, pour leur consommation, mais qu'elles le produisent uniquement pour servir d'attraction, pour provoquer les visites des abeilles et par là même aussi, assurer leur propre existence.

Ce nectar, dans lequel se trouve une proportion d'eau s'élevant parfois jusqu'au 80 %, est récolté par les abeilles en quantités invraisemblables ; elles en remplissent leur jabot où il subit une première fermentation, puis le dégorgent dans les cellules où il se transforme peu à peu en miel, par l'évaporation de l'eau et l'adjonction d'une minime quantité d'acide formique, ce qui en assure la conservation. C'est grâce à l'instinct d'amasser de grandes provisions, dont les abeilles sont douées, que nous avons du miel et c'est parce qu'elles ne peuvent se soustraire au rôle pour lequel elles ont été créées que la nature est assurée de la bonne marche de son œuvre.

Le pollen contenu dans les anthères, se présente ordinairement sous l'aspect d'une poussière formée de grains d'une extrême ténuité et quelquefois aussi en masses compactes et gluantes ; sa couleur passe du blanc-jaunâtre au jaune et au brun. Pour que la fécondation des végétaux soit assurée, il a été rendu aussi indispensable aux abeilles que nécessaire aux végétaux et il forme, avec le nectar, la seule nourriture de nos avettes.

L'abeille ne pourrait vivre sans pollen ; l'alimentation de la larve demeurerait incomplète, le couvain ne pourrait être élevé, la ponte de la mère serait interrompue, car c'est dans cette substance seule que l'abeille trouve les matières azotées qui lui sont nécessaires. Sans pollen, également, nous verrions peu à peu diminuer, puis disparaître la faune végétale. L'abeille transporte cette matière sur les corbeilles de ses pattes postérieures.

Vous avez tous remarqué, au printemps, des espèces de massues, masses minuscules, qui adhèrent par une sorte de petit manche aux pattes, aux ailes, à la tête des abeilles. Ces masses ou pollimés, sont ces parcelles de pollen provenant des fleurs orchidées. Le pollen produit par les fleurs de cette famille se présente en une masse visqueuse s'attachant très facilement et très fortement aux corps qui entrent en contact avec elle. C'est en visitant ces fleurs que les

abeilles sortent chargées de ces appendices, finissant par tomber en se desséchant. Ce pollen trouve chez l'abeille le meilleur véhicule qu'il lui soit possible de souhaiter pour arriver à son but naturel. Etant donné sa consistance, il ne peut compter sur le vent pour accomplir ce trajet ; il y a donc été pourvu par la facilité de son adhérence. Sans la présence des insectes, les orchidées demeureraient stériles, comme c'est toujours le cas lorsqu'on rend ces fleurs inaccessibles aux abeilles.

C'est donc par leur nectar et par leur pollen que les fleurs retiennent les abeilles. Or, si en partant pour la récolte, l'insecte commence par visiter des fleurs produisant du nectar, celles-ci livrent leur trésor sans que la fécondation ait lieu, puisque le visiteur n'apporte avec lui aucun germe propre à féconder l'organe femelle ; mais cet acte n'est que retardé, car les nectaires sont des sources intarissables et un autre insecte, survenant un instant après, chargé de la précieuse matière assurera la multiplication de l'espèce.

Chez beaucoup de plantes, les étamines et les pistils sont, comme nous l'avons vu, placés sur des fleurs et sur des pieds différents. Leur fécondation serait donc impossible sans le concours des auxiliaires ailés. Tantôt aussi, les étamines apparaissent et s'ouvrent avant la maturité des carpelles, ce qui fait que les fleurs présentant ce développement ne peuvent être fructifiées que par le pollen d'une autre fleur moins hâtive ; tantôt, au contraire, c'est le pistil qui est apte à recevoir la semence alors que les étamines de la même fleur ne sont pas encore développées, d'où nouvelle nécessité d'un concours étranger.

Dans la fécondation, quand l'insecte, en pénétrant dans une fleur, favorise sa fertilisation par son propre pollen, il joue le rôle de conservateur de l'espèce. Quand il apporte sur le stigmate le pollen d'une autre fleur de la même plante, il travaille à la conservation du type, sans y apporter de modification. Mais si le pollen survient d'une fleur de pied différent et de même inflorescence, il crée une variation dans le type de la seconde fleur et la descendance produite ne saurait être confondue d'une manière absolue, ni avec l'un, ni avec l'autre de ses parents. Les variations produites de la sorte, pour imperceptibles qu'elles soient à chaque génération, n'en existent pas moins ; elles ne peuvent pas ne pas exister. Et l'on dirait vraiment qu'un grand nombre de plantes s'ingénient par leur organisation florale à favoriser les croisements et à faire naître ces variations.

Ce n'est que tout récemment que l'on s'est fait une idée exacte de la puissance créatrice. Jusqu'à il y a peu de temps, on avait cru que chaque créature avait été produite telle que nous la voyons aujourd'hui. Or, nous savons maintenant que des modifications viennent

sans cesse transformer telle ou telle partie de la fleur qui se trouve plus en contact avec les insectes ou plus exposée aux actions atmosphériques ; que les animaux eux-mêmes se transforment aussi constamment sous l'influence de causes qui nous échappent souvent. Il suffit de jeter un coup d'œil sur nos jardins pour s'en assurer, pour voir que les fleurs sont susceptibles de grands changements tant au point de vue de la forme que des couleurs et que les insectes provoquent inconsciemment des modifications analogues à celles que l'homme affecte à dessein.

Des conflits se sont parfois élevés entre les apiculteurs et les propriétaires de vergers californiens ; ces derniers prétendant que les abeilles attaquent les fruits mûrs, sans compter qu'elles tourmentent les personnes qui veulent les chasser. Les apiculteurs furent invités à changer leurs ruches de place, sous prétexte que les insectes portaient préjudice aux voisins. Mais ces mêmes voisins ne tardèrent pas à se rendre compte du tort qu'ils se faisaient ; leurs arbres fruitiers demeurèrent stériles, aussi durent-ils prier les apiculteurs de rapporter les ruches à leur ancien emplacement ce qui rendit la fécondité aux arbres. Ils apprirent ainsi qu'ils tiraient un plus grand bénéfice de la présence des abeilles que les apiculteurs eux-mêmes.

« Notre verger, dit un autre cultivateur américain, est situé de telle façon qu'il est exposé en même temps aux vents du nord et du sud. L'an dernier, comme les arbres de la rangée sud commençaient à fleurir, il s'éleva un vent qui empêcha les butineuses de toucher aux fleurs placées de ce côté, tandis qu'elles butinaient joyeusement du côté nord. Le résultat fut que le côté sud de nos arbres n'eut pas de fruits, alors que le côté nord en était chargé. »

Et comme ce sont des cultivateurs américains qui tiennent un langage pareil, il faut s'incliner, car nous savons tous que ces gens, pratiques par-dessus tout, ne font rien qui ne leur soit pas profitable.

On voit par ces citations que le rôle de l'abeille n'est plus méconnu et nous ne pouvons qu'être satisfaits de ce point acquis. Si l'abeille pouvait récolter tout le nectar que produisent les fleurs, les greniers que nous mettons à sa disposition ne pourraient suffire à l'emmagasiner. Tel n'est malheureusement ou heureusement peut-être pas le cas. Une foule de fleurs lui sont inaccessibles à cause de la trop grande profondeur des corolles et de la brièveté de la trompe de l'insecte. On a songé à remédier à cet état de choses et on arrivera peut-être un jour à corriger la nature. Sera-ce un bien ou un mal, nos descendants le diront, car nous ne serons plus là pour en profiter. En attendant, notre tâche, notre devoir, puis-je dire, à nous autres, apiculteurs de ces temps encore primitifs, est de bien apprendre à connaître notre amie, de nous rendre compte de son rôle, de son utilité, de la faire

aimer, de combattre les légendes et les préjugés qui lui nuisent, de propager sa culture et de multiplier les plantes dont elle peut profiter. C'est là un des talents dont il est parlé dans la parabole. Il nous est confié, nous devons le faire valoir, car il nous en sera peut-être demandé compte un jour.

L. FORESTIER.

QUELLES SONT LES CAUSES DE LA GRANDE DIMINUTION DES RUCHES ?

QUELS SONT LES MOYENS DE DONNER UN NOUVEL ESSOR A L'APICULTURE ?

Rapport présenté à l'assemblée de Bulle le 27 mai 1912.

Mesdames et Messieurs,

Tel est le titre que notre estimé président a bien voulu donner au travail dont notre comité m'a chargé.

Je ne me suis pas dissimulé l'ingratitude du travail qui m'attendait, mais je l'acceptais avec joie, car la campagne de dénigrement systématique que mènent nos chers Confédérés de langue allemande depuis des années contre l'apiculture romande va décidément trop loin.

Nos miels étaient de moindre valeur ! Il a fallu instituer la statistique des miels pour le prouver et celle-ci tournant à la confusion de ses auteurs, puisqu'il a été reconnu qu'ils sont tout aussi bons que ceux de la Suisse allemande, la statistique a été supprimée comme par enchantement. On nous a accusés de ne pas vouloir du contrôle de peur de laisser contrôler nos miels, nous avons hardiment institué le contrôle, qui est un contrôle sérieux, avec sanctions, que nous sommes heureux d'opposer au contrôle de nos confrères qui ont la prétention d'avoir le monopole de la *Gründlichkeit* !

Cette tendance déplorable a eu un écho à l'exposition de Lausanne où nous avons eu le chagrin de constater que des hommes comme M. le Dr Laur, président du jury, et M. le conseiller fédéral Deucher, qui devraient être renseignés d'une façon impartiale mais qui n'avaient entendu qu'une cloche, ont tous deux déclaré que l'apiculture était dans l'enfance dans la Suisse romande et que seules étaient bénies, au point de vue apicole, les cantons allemands à qui seuls étaient réservés les bienfaits de la *Rassenzucht*.

Pour vous donner un échantillon de la bienveillance pour les

Romands avec laquelle le comité de la Société suisse des amis des abeilles a demandé que le recensement fédéral de 1911 comprenne, en abeilles, je vous transcrirai ci-dessous le texte même du document fédéral, le voici :

« D'après sa demande du 11 octobre 1910, la Société suisse d'apiculture prévoyait un fort pour cent de ruches à rayons fixes dans les cantons du Valais et du Tessin qui grèvent induement la caisse d'assurance contre le couvain gâté (français fédéral). Or le contraire est arrivé, etc. etc.

La réalité en ce qui concerne l'apiculture romande est aussi souvent le contraire de ce que pensent nos Confédérés !...

Monsieur le pasteur Schumacher de Daillens, a cherché à expliquer le déficit dans un bon article paru dans le n° 2 du *Bulletin* de cette année, je suis d'accord avec lui surtout lorsqu'il nous montre la voie à suivre, elle nous est toute tracée par ces constatations et par les résultats, un peu chers, de l'application de la loi sur la loque dans le canton de Vaud, nous y reviendrons tout à l'heure ; mais il est une explication qui a échappé à M. Schumacher, c'est celle que je vais tenter de vous donner. Nous allons reprendre la statistique et l'examiner canton par canton. Je vous demande pardon d'être obligé d'aligner des chiffres, je ne prendrai que ceux strictement nécessaires, mais auparavant permettez-moi de vous dire encore que le beau travail de M. Schumacher a été motivé par un article tendancieux paru dans le numéro de janvier 1912 et émanant de la plume de M. Leuenberger, à qui la Suisse allemande doit, grâce à son énergie et à sa bonne administration, de ne payer que 5 cent. par ruche, mais que ce beau succès enhardit au point d'incriminer l'apiculture romande de décadence. Regardez autour de vous, Messieurs, rappelez-vous ce qu'était l'apiculture il y a 35 ans chez nous au moment où la Société romande d'apiculture fut fondée et où les liens et les connaissances qui unissent aujourd'hui les 2000 apiculteurs associés de la Romande étaient 0 et vous verrez si nous avons reculé !...

Le paysan suisse, organe de M. le Dr Laur, a fait siennes les argumentations de la *Schweizerische Bienenzeitung* et les a aggravées dans un article qui a couru tous les journaux. Pour ces messieurs, épris de la *Rassenzucht*, il n'y a eu des importations d'abeilles carnioliennes et italiennes que dans les deux décades de 1880 et 1890, importations qui ont amené les augmentations constatées alors et pour ces messieurs toutes ces abeilles sont mortes et il n'y en a plus, d'où déchet. Vous savez tous aussi bien que moi si cela est vrai et vous êtes heureux de montrer vos plus belles ruches peuplées d'italo-carniolennes, seules capables de vous faire deux hausses là où les colonies noires, plus faibles, arrivent péniblement à en remplir une.

Mais arrivons à la statistique puisque statistique il y a !

Berne : Nos collègues du Jura n'ont pas besoin d'être défendus car bien qu'ayant perdu des ruches comme le reste du canton de Berne ils bénéficient de l'immunité assurée aux cantons allemands ; ensuite la statistique ne nous donne des détails que pour 1911 et il est impossible de voir, comment les diminutions se répartissent dans le canton. Berne avait :

Années	1876	1886	1896	1901	1911
Ruches	38,924	40,944	48,191	51,183	49,965

Déchet : 1218 ruches.

Valais. — Les résultats cantonaux ne nous sont pas parvenus mais vous pourrez procéder par analogie, ce que nous disons pour les autres cantons s'appliquant probablement aussi au pays enchanteur où croissent les asperges et les abricots, sans oublier son vin généreux.

Années	1876	1886	1896	1901	1911
Ruches	3748	5403	7139	7543	6318

Soit une diminution de 1225 en 1911 sur le chiffre le plus fort représentant cependant une augmentation de 2570 ruches sur le premier recensement.

Genève. — Voici les chiffres :

Années	1876	1886	1896	1901	1911
Ruches	1821	2401	2119	2048	1741

Tout le monde sait combien sont restreintes et limitées les ressources mellifères de ce canton, resserré à droite et à gauche entre deux chaînes de montagne et fermé d'un bout par le lac, de l'autre par la frontière ; on sait aussi quelle activité intelligente déploie depuis des années le vaillant comité de l'excellente société genevoise. Vous savez que le comité de la section genevoise fait lui-même et courageusement ses inspections de loque ce qui est bon marché et ne grève pas la caisse d'assurance ; ce comité a par la même occasion fait un recensement des ruchers du canton et on a trouvé 2178 en 1910 et 2114 en 1911 soit 373 de plus que ce qu'indique la statistique fédérale, il y a donc erreur d'environ un sixième du chiffre total ! Mais il y a encore mieux !

Vaud. — Voici pour commencer les chiffres de la statistique fédérale :

Années	1876	1886	1896	1901	1911
Ruches	23,067	27,158	25,914	23,498	16,261

La statistique cantonale vaudoise de 1886 ne différencie pas encore entre ruches fixes et ruches mobiles mais nous savons que 1886 correspond à l'essor pris par l'introduction des ruches à cadres mobiles

alors que les ruches en paille trônaient encore en maîtresses dans les ruchers, le canton a trouvé 27,122 ruches, nous ne le chicanerons pas pour cette différence imperceptible. On n'assigne pas encore de valeur aux abeilles. En 1896, il y a dans le canton de Vaud 12,348 ruches en paille et 11,147 ruches à cadres mobiles !... c'est la balance ou à peu près, mais cela ne fait que 23,495 ruches et la statistique fédérale nous en donne 25,914 ! soit deux mille quatre cent dix-neuf de trop !...

Continuons. — 1901... La statistique cantonale nous donne 21,233 et la statistique fédérale nous donne 23,498, soit 2265 de trop ! encore une fois savez-vous ! comme on dit en Belgique....

Ce n'est pas fini... 1911....

La grande affiche blanche annonçant au pilier public de toutes les communes du canton que nous avons à payer 40 centimes par ruche indique que nous avons 20,144 ruches dans le canton, le Département des finances a bien voulu rectifier ce chiffre et me dire que la contribution cantonale a été perçue sur 20,179 ruches *ce qui est une base tangible et immuable*; c'est pour moi le chiffre le plus solide de tous ceux que nous ayons: Cela n'empêche pas que la statistique cantonale portera 4595 ruches en paille et 13,988 ruches en bois soit 18,583 et le recensement fédéral 16,261 soit 3218 ruches de moins que la réalité.

Neuchâtel. — Statistique cantonale :

Années	1876	1886	1896	1901	1911
Ruches	4856	5299	5389	5204	4600

Statistique fédérale :

Années	1876	1886	1896	1901	1911
Ruches	4723	4589	5000	5218	3656

Soit 944 de moins que ce à quoi ont droit les apiculteurs de ce canton.

Fribourg. — Statistique cantonale :

Années	1876	1886	1896	1901	1911
Ruches	8490	10,509	13,111	11,621	10,041

Statistique fédérale :

Années	1876	1886	1896	1901	1911
Ruches	8490	10,509	13,111	11,621	10,041

C'est beau ! Trop beau même et M. Collaud, l'intelligent chef de service du Département de l'agriculture du canton de Fribourg, à l'obligeance de qui je dois ces chiffres me permettra de le féliciter sur une concordance pareille, qui me laisse un peu sceptique, il voudra bien m'excuser de le lui dire franchement et qui n'est possible que si ces recensements sont faits avec le sérieux qui caractérise les choses agricoles du canton de Fribourg. Il faut conclure :

L'organe de M. Laur s'appuyant sur la *Schweizerische Bienen-*

zeitung et le septième recensement fédéral, nous accuse d'avoir un déchet de 16,000 ruches dans la Suisse romande (dans laquelle ils comprennent le Tessin !) J'ai prouvé que l'on nous faisait tort de 3218 ruches dans le canton de Vaud, de 944 dans le canton de Neuchâtel, de 373 dans le canton de Genève, soit 4535 ruches pour 3 cantons seulement.

Evidemment il y a aussi des erreurs ailleurs et pour peu que les Confédérés, par excès de zèle, aient un peu enflé leurs déclarations, l'écart est vite trouvé.

Il n'y a donc pas lieu de nous inquiéter le moins du monde des sensationnelles découvertes des chercheurs de noise. L'apiculture est en progrès en voulons-nous une preuve ?

En 1876, les ruches de paille formaient la grande majorité, pour tenir compte des ruches de valeur qui pouvaient exister alors, prenons une moyenne de 20 francs.

En 1876, 177,120 ruches à 20 francs = 3,542,400 francs.

En 1911 223,923 ruches à 40 francs = 8,956,920 francs.

Ces chiffres ne valent que comme statistique fédérale, je prends le prix de 40 francs pour tenir compte et des ruches pavillons et des ruches en paille, mais ce n'est pas exagéré de dire que nos ruches valent le double de ce qu'elles valaient en 1876.

Ce que nous avons à faire pour donner un nouvel essor à l'apiculture, continuer à grouper les bonnes volontés, développer toujours davantage la vente du miel, l'apiculture pastorale, le goût des abeilles et indiquer la manière de les soigner

BRETAGNE.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DANS LES DIVERSES SOCIÉTÉS D'APICULTURE

*Travail présenté à l'assemblée de la Fédération vaudoise,
réunie à Yverdon, le 25 août 1912.*

Permettez-moi de remercier tout d'abord mes aimables correspondants, tous ceux qui ont bien voulu répondre au petit questionnaire que je leur ai envoyé. Presque tous y ont mis de l'empressement et je suis heureux de leur dire ici un cordial merci.

En général, les réponses ont été presque aussi laconiques que les

questions ; je n'en fais pas un reproche, mais quelques détails en plus auraient été les bienvenus parce qu'ils auraient donné plus de vie au tableau que je suis chargé de vous présenter. L'un de mes correspondants (il est du Gros-de-Vaud, pays de la bonhomie narquoise) expliquait la brièveté de sa réponse par ces mots que je ne puis m'empêcher de vous rapporter : « Notre caissier n'est jamais surchargé de besogne et il n'a pas peur des voleurs ! »

C'est rassurant et significatif, applicable d'ailleurs à la grande majorité de nos caissiers. Un autre avait l'air de se méfier ; ma signature, à désinence allemande, lui paraissait venir de Berne et mon questionnaire, je crois, lui faisait l'impression de provenir d'un employé du fisc, car, prudemment il me donnait des renseignements qu'il accompagnait de réticences savamment combinées. Un autre enfin, craignant que je veuille bouleverser l'activité de nos sociétés apicoles, me faisait part de son scepticisme au sujet de mon entreprise et m'exprimait ses doutes à propos de l'augmentation de la dite activité.

Est-il besoin de vous assurer que je ne suis ni un agent du fisc fédéral, ni cantonal, ni un « fouinet » curieux de regarder dans le portemonnaie d'autrui, ni un partisan du chambardement de la société ou des sociétés actuelles. Je trouve simplement de l'intérêt à regarder ce qui se fait autour de nous et à en tirer ce qui pourrait nous être profitable ; n'est-ce pas une des sources toujours jaillissantes du progrès ?

Ceci dit, voici tout d'abord le résumé des renseignements obtenus en ce qui concerne la Suisse romande.

Commençons par les *entrées* :

La section de La Côte ne fait rien payer. Font payer un franc, les sections : Montagnes neuchâteloises, Abeille fribourgeoise, Cossonay, Broye, Alpes, Société fribourgeoise, Orbe, Lucens, Côte neuchâteloise, au total 9 sections.

Fait payer 2 francs : Section du Gros-de-Vaud. Celle de Grandson fait payer 3 francs.

Passons aux *cotisations* :

4 sections ne font payer que 1 franc ; ce sont celles de la Men-thue, la Société fribourgeoise, Nyon, Lucens (1 fr. 60).

Font payer 2 francs : Montagnes neuchâteloises, Abeille fribourgeoise, Valaisanne, Jura-Nord, Grandson, Broye, Alpes, Val-de-Travers, Orbe, Erguel-Prévôté, Gros-de-Vaud, Côte neuchâteloise, Cossonay ; au total 13 sections.

Font payer 3 francs : Lausanne, Val-de-Ruz, Société genevoise. Voyons maintenant les *subsides* :

C'est dans le canton de Fribourg qu'on est le plus favorisé à ce

point de vue. On sait d'ailleurs que l'Etat fait beaucoup pour l'agriculture en général dans ce canton comme pour toutes les branches accessoires : arboriculture, aviculture, etc. Nos amis de Fribourg ont reçu de fort jolis subsides toutes les fois qu'ils se sont adressés à la caisse de l'Etat : ainsi ils ont reçu 300 francs en 1908 pour la réception de la Romande à Fribourg, 400 francs pour l'exposition fédérale en 1910, 300 francs et plus en 1912 pour la superbe réception dont nous avons joui à Bulle. Neuchâtel reçoit 275 francs, par an, pour la lutte contre la loque. Dans le canton de Berne, la Société publique d'économie organise des cours d'apiculture et nos collègues bernois de langue française peuvent jouir de ce privilège qui en est certainement un, organisé comme il l'est là-bas. La Fédération vaudoise reçoit 400 francs ; la genevoise 500 francs pour la lutte contre la loque ; la valaisanne a reçu, en 1909, 500 francs pour le recensement et l'inspection des ruchers de la partie française du canton ; les inspecteurs de ruchers et les médicaments y sont aussi payés par la caisse cantonale.

C'est à cela que se borne la contribution de nos différents Etats dans la Suisse romande. C'est vite examiné, compté, additionné, comme vous le voyez. Je me borne, pour le moment, à constater la chose, quitte à y revenir lors des conclusions.

En Suisse italienne, voici ce que j'ai pu apprendre, grâce à l'amabilité de M. Bernard Roncoroni qui, sans être membre de la société, m'a procuré ces courts renseignements. La Société tessinoise ne compte que 110 membres, payant une cotisation de 1 fr.50.

Le Département de l'agriculture a donné exceptionnellement 150 francs pour un cours d'apiculture à Cevio, dans le Valle-Maggia.

Passons aux *autres ressources dont* pourraient disposer nos diverses sections romandes. Une touchante et navrante unanimité dans les réponses, m'a facilité considérablement mon travail ! « Nous n'avons pas d'autres ressources », me disent mes correspondants et l'un d'eux ajoute tristement : nous n'en avons pas d'autres en perspective. Deux sections seulement font une honorable et intéressante exception : c'est le Jura-Nord, qui a fondé un « rucher de section », obtenu en majeure partie par les dons des sociétaires ; ce rucher comprend 3 ruches soignées par l'un des membres qui touche pour son travail 5 francs par ruche et le 15 % de la récolte. Voilà quelque-chose qui prouve l'initiative et l'esprit de solidarité confiante de nos amis du Jura-Nord.

Dans l'Erguel-Prévôté, lors de certaines assemblées de section, on organise une loterie d'objets apicoles et heureux les gagnants !... heureuse surtout la caisse qui reçoit à ces occasions, par ce moyen simple et amusant, un petit filon bienvenu. Le Val-de-Ruz met en

pratique le système coopératif, soit l'achat en commun et en gros de marchandises revendues aux sociétaires. Il y a là une idée, non pas nouvelle, mais qui pourrait être intéressante, si elle était pratiquée sur une plus grande échelle ; une section à elle seule ne doit pas avoir grand pouvoir d'achat, tandis que plusieurs sections y auraient certainement grand avantage, à condition que tout soit bien organisé.

Ajoutons ceci : quelques sections ont acheté un gaufrier ; d'autres ont un gaufrier et une presse à cire, etc. Autant de petits essais de coopération dont on est en général très satisfait. Un autre essai de coopération dans l'achat est celui de la Fédération vaudoise pour la commande de ruches et de cadres. Je ne sais ce qui en est des ruches, mais les cadres que j'ai achetés, à 8 francs le 100 m'ont donné toute satisfaction.

Voyons maintenant nos Confédérés. ,

Prenons les *subsidés*. Les gouvernements des cantons suisses-allemands sont en général plus larges ou mieux renseignés sur l'activité des sociétés apicoles et par conséquent plus disposés à encourager les efforts et ceci d'une façon permanente et non pas seulement occasionnelle. Ainsi les deux demi-cantons de Bâle font 100 francs annuellement, puis subventionnent des cours par 150 francs ; les apiculteurs reçoivent en outre un autre subside de la Société d'agriculture. Schaffhouse donne 100 francs et accorde des subsides extraordinaires toutes les fois qu'on le demande et cela depuis 1888 déjà (c'est presque le déluge dans l'histoire des sociétés d'apiculture). En outre il subsidie des cours qui se donnent régulièrement chaque année. Zurich fait de même comme encore Thurgovie et Saint-Gall. Argovie donne 400 francs à partager entre les douze sections du canton ; celles-ci s'arrangent entre elles pour recevoir tour à tour la somme à peu près entière.

Dans le canton de Berne, c'est la Société d'utilité publique qui fait ce que l'Etat fait ailleurs, c'est-à-dire qu'elle subsidie des cours de plusieurs jours, des conférences, donne des indemnités de voyage, soutient les stations d'élevage, le marchés au miel et la réclame pour la vente, les inspections de ruchers, la lutte contre la loque, etc. Les sections sont récompensées proportionnellement à leurs dépenses, ce qui veut dire à l'activité qu'elles déploient pour l'utilité commune. Dans le canton de Lucerne le subside est de 150 francs. Un certain nombre d'autres cantons donnent 100 francs, même moins, quelques-uns rien du tout ce qui les rapproche de nous Suisses-romands. Certaines de ces subventions sont données sous condition d'un rapport et de comptes à fournir ; quelques fois aussi à la condition qu'il ne soit perçu aucune finance d'entrée.

Les *finances d'entrée* sont en effet très rares en Suisse allemande,

et ce serait peut-être un moyen de faciliter le recrutement de nouveaux membres.

Quant aux *cotisations*, on trouve toute la gamme depuis la somme dérisoire de 30 cent. jusqu'à 2 fr., le plus grand nombre étant à 1 fr. Une section, celle du Haut-Simmenthal, n'a pas de cotisation du tout : les frais sont partagés à fin d'exercice entre les membres.

En fait de *ressources*, ce sont les mêmes que chez nous, c'est-à-dire peu de chose, mais par contre on pratique davantage l'achat en commun de l'outillage, des fournitures nécessaires qui sont revendues aux membres avec une provision de 5 %. Il était de toute évidence que l'on devait trouver dans le pays de la discipline, le chapitre des « amendes » mais je dois ajouter tout de suite qu'une seule section pratique ce moyen de faire aimer l'apiculture.

Donc, en comparaison résumée, nous trouvons ceci :

En Suisse allemande, davantage de subsides cantonaux ou provenant de corporations, sociétés. Mais en Suisse romande nous avons plus de contributions personnelles, individuelles.

Je suis obligé de me borner à cette constatation générale, puisqu'on ne peut naturellement préciser davantage, ce pourquoi il faudrait posséder les comptes exacts de chaque société.

J'ai parlé des recettes. J'aurai plus vite fait en parlant des dépenses ! Où s'en vont ces formidables capitaux, réunis dans les coffres-forts des sections d'apiculture ? L'argent s'en va plus vite qu'il ne vient ! Cette mélancolique constatation que vous avez peut-être faite quelques fois personnellement, les sociétés d'apiculture la font aussi. Les frais de correspondance, de convocation, les imprimés absorbent la plus grande partie de l'actif ; c'est là une dépense inévitable et il n'y a pas besoin de beaucoup de séances pour absorber la majeure partie du bénéfice des cotisations. Ne pourrait-on pas en Société romande ou en Fédération vaudoise tout au moins, faire imprimer en gros des cartes de convocation ? Il y aurait là une très sensible économie de temps et d'argent.

C'est là ma première conclusion. Il en est d'autres. L'argent est le nerf de la guerre, mais aussi des œuvres de paix, telle que celle que nous poursuivons.

Nos différents gouvernements accordent des subventions à des activités moins utiles et moins stables que la nôtre. Pourquoi n'essaierions-nous pas de frapper, sans la faire sauter, à la caisse de l'Etat, lorsqu'il s'agit de cours ou de conférences à organiser ? Ou bien sommes-nous tous tellement au courant de tout que nous n'ayons nul besoin de cours ? Si l'on a essayé sans succès, frappons plus fort à la porte, on ne nous a pas entendu, ce qui veut dire compris.

Une troisième conclusion est celle-ci : On ne peut songer, dans la

plupart des sections à augmenter les contributions, mais cherchons *tous* à augmenter le nombre des membres. Je ne veux pas dire par là : créons de nouveaux apiculteurs. Non, car la vocation pour être solide doit venir d'elle-même. Mais, par une réclame et une activité personnelles intelligentes, attirons à nous ceux des apiculteurs qui ne sont pas des nôtres, il y en a beaucoup, c'est même peut-être la majorité ; cela augmentera les finances de nos sections, cela détruira beaucoup de préjugés et de fausses idées, cela nous rendra puissants et unis. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce sujet, chacun comprenant les immenses avantages de tous genres qu'il y aurait à grouper dans nos sections *tous* les apiculteurs.

Pour cela, que les comités de sections convoquent, comme le font quelques-uns déjà, des assemblées dans des localités qui n'ont jamais ou rarement eu des réunions ou conférences apicoles et la « pêche » sera fructueuse.

Enfin, dernière conclusion (c'est le moment !), sans vouloir arriver à la coopérative socialiste intégrale, n'y aurait-il pas lieu de voir de près pour chacune de nos sections, ou pour un ensemble de sections, la question de l'achat en commun et en gros des fournitures principales ? Pour le sucre, c'est délicat, puisque c'est là une matière qui, quoique sucrée, procure d'amère désillusions à ceux qui veulent spéculer sur cette douceur. Mais encore, sans s'aventurer, c'est un achat en commun qui s'est fait maintes fois avec un plein succès. Sucre à part, il y a bien d'autres achats à faire et, sans nuire aux industriels ou commerçants, nous pourrions certainement nous procurer à nous-mêmes et à nos caisses de sections, de petits avantages très appréciables. Cela s'est fait dans bien d'autres domaines et peut se faire dans le nôtre aussi.

Si nos caisses de sections s'engraissaient quelque peu, personne n'y verrait de mal et, malgré ce que me disait un correspondant, il y aurait pour nos différentes sections, un grand champ d'activité, sans viser à fabriquer de faux-apiculteurs, ni arracher à leurs travaux les agriculteurs, ne peut-on pas viser alors à développer comme il faudrait, ce qui fait notre heureuse et bien-aimée marotte à tous ?

SCHUMACHER.

LUXE ET ÉCONOMIE

Je lis dans le *Bulletin* d'octobre, page 197 : « Au moins, pensons-nous, ces belles ruches si actives ne sont pas atteintes. N'en croyez rien ; une des plus belles qui avait rempli presque sa hausse, était lamentablement loqueuse. »

Signé : E. FARRON.

Tournant quatre feuillets, je tombe en plein sur une longue dissertation de M. Bosset afin de nous prouver « que le microbe de la loque introduit fatalement dans des ruches robustes ne peut se développer et engendrer la pourriture et la mort ! »

Nous nous trouvons donc en présence de deux idées contradictoires sortant la première d'un homme dont les mains palpent la preuve des faits annoncés, la deuxième émise par un savant assis au fond de son cabinet. C'est-à-dire que MM. Farron et Chausse, ce dernier surtout a un nombre considérable d'expériences à son actif et comme tous les inspecteurs de la loque a perdu confiance aux apparences extérieures. Où le microbe est introduit, il a bien des chances de s'y développer.

M. Bosset, après avoir décrit ses habitations coûteuses, seules saines, en particulier celles au sous-sol claustrant, désigne d'un geste autoritaire l'effrayant précipice où conduira infailliblement la ruche économique de la Fédération.

Cet habitat, dites-vous, est froid, humide, par conséquent malsain, non hygiénique, véritable foyer propagateur de la dysenterie et de la loque spontanée.

Quelle tuile, mon cher président, et toi, mon ami Laesser ! Vous seriez-vous jamais douté d'un verdict pareil ? Et dire que ce pauvre habitat qui ne compte pas même six lunaisons a déjà endossé le sceau de l'infamie ! Triste, vraiment, surtout pour les acquéreurs des trois cents chambres à loque parties dans toutes les directions pendant ce court espace de temps !

Je me suis toujours méfié des gens qui s'enthousiasment trop d'une nouveauté, car tous les moyens leur sont bons pour faire arriver l'accouchement. M. Bosset pas plus qu'un autre n'a échappé à l'inévitable.

Comment, vous osez sans autre, à une époque où l'apiculture est si peu rémunératrice nous orienter vers un surcroît de dépenses, sous prétexte que votre système qui ne rencontre que de l'indifférence est à l'abri des attaques du fameux bacille ? Qu'en savez-vous ?

Demandez un peu aux inspecteurs de loque ce qu'ils en pensent. Celui qui vous parle en a trouvé dans le pavillon modèle, dans de luxueuses maisonnettes toutes battantes neuves. Il a même la douloureuse obligation d'avouer que l'année dernière une attaque de loque due au pillage d'une colonie voisine malade s'étant déclarée dans son rucher de Ballens ce sont les 10 neuves en pitchpin qui ont payé le gros tribut tandis que de vieilles habitations en caisse d'emballage, c'étaient des essaims trop faibles pour cambrioler une demeure, quoique mal défendue, se comportaient admirablement.

Non, cher monsieur, votre attaque aussi imprudente que peu justi-

fiée, fort heureusement, ne faussera pas le bon sens de la grande majorité des apiculteurs. On tient des abeilles afin qu'elles produisent le plus possible. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'engager un gros capital par des installations luxueuses. Ainsi qu'on l'a dit maintes fois dans le *Bulletin*, cet insecte précieux prospère même dans un tronc d'arbre. Attendez ! il y a deux ans, un essaim en balade s'est logé sur un toit élevé entre deux cheminées en pleine ville de Rolle. A en juger par le nombre croissant des bêtes, il n'a pas encore attrapé la loque. N'insistez plus, monsieur Bosset. Gardez votre enthousiasme et vos illusions pour votre maison préférée, mais laissez la ruche économique faire son petit bonhomme de chemin.

H. BERGER.



Résultat d'un élevage de reines au Val-de-Ruz.

PAGES OUBLIÉES

Dans un petit opuscule trop peu connu et trop vite oublié, le spirituel Rodolphe Tœpffer raconte l'histoire de Démogène, sage de la Grèce qui arrive un soir à Apollonie, petite ville du Péloponèse'

s'en va droit à la grande place et s'assied à l'ombre. Vers sa droite est un bel édifice ayant un vaste perron portant quatre colonnes corinthiennes couronnées d'un fronton majestueux. Il interroge les passants et apprend que c'est le musée.

« Mais, dit-il, ces hommes flasques et maigres entrant, sortant, que sont-ils ? Ce sont nos peintres. Sur quoi Démogène se prit à rire de telle sorte que les Apolloniens s'approchèrent de lui et lui demandèrent la cause de son hilarité.

« Oh ! la chose étrange ! Quoi donc ! Vous y seriez-vous mal pris ? Je ne puis le croire, car, ô Apolloniens, vous êtes les plus sages de tous les peuples. » Sur quoi les Apolloniens dirent entre eux : Il parle bien, mais que veut-il dire ?

« Alors Démogène leur raconta que les Hymettains, s'étant proposé d'avoir du miel en abondance et de bonne qualité, bâtirent sur le roc de leur montagne une ruche de six coudées, si belle, si vaste, si merveilleusement décorée, que dès l'abord et de tous les côtés y affluèrent les abeilles. Ce que voyant les Hymettains se frottaient les mains de contentement, s'estimant devoir être sous peu les plus renommés de toute l'Attique à cause de leur miel. En quoi néanmoins ils s'étaient trompés, car les abeilles ne trouvant pas de quoi butiner dans l'enclos, firent peu de miel la première année, moins la seconde, et, amaigries, exténuées, allèrent diminuant de nombre, si bien qu'un beau jour il ne resta que la ruche.

« Désolés, les Hymettains, ne sachant que tenter, envoyèrent un des leurs vers la Pythie lui demander ce qu'en cette occurrence il y avait à faire, laquelle leur répondit en son jargon amphigourique :

Non la ruche, mais l'abeille.

« Ce à quoi ils n'entendirent rien d'abord, mais s'étant creusé l'imaginative, et aidés des devins, à la fin ils interprétèrent l'oracle de cette façon-ci. Sans plus s'occuper de la ruche, ils se mirent à garnir de bonne terre tous les recoins de leur roche, puis ils y plantèrent force thym, marjolaine et autres fleurs parmi les plus sucrées et les plus odoriférantes. Or, voyez, Apolloniens, comme ils eurent raison d'ainsi faire. Dès le printemps, les abeilles, revenues à la file se mirent à l'œuvre aussitôt, bourdonnant, butinant, travaillant comme à l'envi, venant rondelettes à plaisir et si nombreuses, si prospères, qu'en peu d'années, il n'y eut sur la montagne arbre creux, trou de rocher, loge de mousse, où les Hymettains ne vinsent recueillir ce miel que les poètes disent ressembler à l'ambrosie des dieux et dont la renommée est aujourd'hui répandue dans toute la Grèce.

A ce récit les Apolloniens se regardent les uns les autres, cherchant à en percer l'enveloppe pour aller au sens, et interrogèrent Démogène.

gène. Alors Démogène haussant la voix : « Apolloniens, votre ruche, votre musée, je veux dire, est beau, grand, magnifique, mais faute de thym, faute de pain, veux-je dire, vos peintres vont s'éteindre. Hâtez-vous d'aller vers la Pythie. »

« Et les Apolloniens interrogèrent Démogène voyant qu'il leur répondrait aussi bien.

Alors, prenant un charbon, Démogène inscrivit contre la muraille :

Non l'art, mais l'artiste. » R. TIEFFER.

BOURDONS AUX YEUX ROUGES

Par M^{me} Lucie DENNLER, Mutzig.

« Des bourdons aux yeux rouges ! A-t-on jamais vu chose pareille ? » C'est M. Alexandre Toman qui exprime ainsi son étonnement dans un article des *Gleanings in Bee Culture*.

En 1910, mon mari découvrit dans une de ses plus fortes ruches, à Mutzig, des bourdons aux yeux blancs. Ce curieux phénomène s'est répété dans la même ruche en 1911. Depuis, la mère de ces bourdons, qu'on désigne sous le nom d'albinos, est morte et les bourdons aux yeux blancs ont disparu. Cette particularité dans les ruches est des plus rares et n'a été constatée qu'une seule fois dans la vie apicole de M. Dennler. La chose a particulièrement intéressé M. le Dr Bresslau, professeur à l'Université de Strasbourg, qui à plusieurs reprises est venu faire des études à ce sujet.

Les bourdons albinos sont aussi bien constitués et aussi alertes dans la ruche que leurs frères aux yeux noirs, et ont comme eux le même solide et bon appétit. Il ne leur manque que la couleur noire ou pigment sur les yeux, ce qui rend ces pauvres petits êtres complètement aveugles.

A la même époque, un jeune apiculteur carniolien, M. Ivan Strgar de Wittnach, dans la Carniole, remarqua dans son rucher une colonie d'abeilles dont les bourdons ou mâles avaient des yeux rouges. Ces yeux sont semblables à des rubis enchâssés dans un cadre noir, ce qui présente un aspect curieux et étrange. Cette colonie était la plus forte et la plus productive en miel, en un mot la meilleure des cent ruches que le jeune homme possède. Au printemps, la même ruche produisit de nouveau des mâles aux yeux rouges et l'apiculteur constata qu'elle était même plus forte en population que l'année précédente. Au mois de juillet, M. Strgar remarqua aussi des bourdons aux yeux rouges dans une autre colonie, qui présentait, sous le rapport du miel, les mêmes avantages que la première.

Dans un de ses bulletins de l'an passé, le *Scolenski Cebelar* contenait une notice mentionnant qu'une belle colonie d'abeilles carnioliennes ou alpines fut vendue à un apiculteur allemand. Celle-ci possédait aussi des bourdons aux yeux rouges, mais on n'apprit plus rien à ce sujet. Il eût cependant été intéressant de savoir si les abeilles nées plus tard dans cette colonie conservèrent cette particularité et toutes les qualités qui distinguaient la ruche-mère.

M. le Dr Philipps, du bureau d'Entomologie de Washington, sur la requête de M. Alexandre Toman, pria l'apiculteur carniolien de lui envoyer quelques exemplaires des bourdons aux yeux rouges, afin d'étudier à fond cette question intéressante.

Voici le rapport que le professeur adressa aux *Gleanings* et qui, venant d'un savant de renom, semble être d'une réelle importance :

« On ne rencontre pas souvent et même très rarement des bourdons aux yeux rouges, mais le cas s'est déjà présenté et a été relaté. Des mâles aux yeux blancs (albinos) ou avec un œil unique au sommet de la tête (cyclopes) sont aussi connus. On a trouvé aussi des reines aux yeux dépourvus de pigment. C'est un fait avéré que les reines et les bourdons sont plus sujets à varier de couleur et de taille que les abeilles ouvrières, et maintes autres anomalies sont souvent découvertes dans leur structure.

D'abord l'œil chez la chrysalide (Puppe) est blanc, le pigment rouge n'apparaît que plus tard et après quelque temps l'œil devient presque noir. Ce fait est dû à ce qu'il existe dans l'œil deux espèces de cellules à pigment, et celles qui produisent le pigment rouge semblent se développer plus rapidement que celles qui produisent le pigment noir.

Dans le cas des bourdons aux yeux blancs, aucun pigment ne se forme et les yeux restent blancs. Les mâles aux yeux rouges sont donc des demi-albinos, parce que dans ce cas les cellules à pigment rouge se sont seules développées et ont produit la couleur rouge ; celles à couleur noire sont restées stériles.

On se demande si les ruches qui possèdent des bourdons aux yeux rouges sont spécialement productives pour l'apiculteur. Si la fécondité de la reine devait être plus grande par son accouplement avec le mâle aux yeux rouges, ces derniers pourraient rendre de grands services. Ce serait en tout cas intéressant d'avoir des reines d'une colonie semblable, fécondées ensuite par des mâles aux yeux rouges, pour étudier leurs particularités spéciales.

Si M. Strgar pouvait trouver un endroit isolé dans les Alpes carnioliennes où de telles expériences pussent être faites, ce serait certainement très intéressant pour l'apiculture. En tout cas, si ces

colonies sont réellement plus productives, il pourra réussir à créer une race carniolienne encore supérieure à celle qui existe, si même elle devait être dépourvue de mâles aux yeux rouges.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Production du miel en France.

D'après l'*Agriculture commerciale* de Paris, la France produit chaque année en moyenne 8 millions de kilogrammes de miel environ. L'importation n'est que de 450,000 kilogrammes, tandis que l'exportation s'élève à plus d'un million de kilogrammes.

Il résulte de ces chiffres que la France produit plus de miel qu'elle n'en consomme. Il est vrai que cette consommation est très faible : environ 200 grammes par habitant. Une réclame intelligente l'augmenterait facilement.

D'après le même journal, ce sont les miels fins et chers qui se vendent le plus difficilement, tandis que les qualités ordinaires trouvent facilement acquéreur.

L'apiculture dans le canton de Bâle

Une statistique organisée par la Société d'apiculture des deux Bâle montre que les 418 membres de cette société possèdent 4284 colonies d'abeilles, ce qui paraît énorme pour un si petit pays. En 1905, le 74 % des colonies étaient logées en ruches fixes ; aujourd'hui, le 10 % seulement.

Un seul foyer de loque a été découvert cette année et deux colonies seulement traitées, les dépenses de ce chef s'étant élevées à 39 fr. 70.

Miel aquifère.

Le tribunal de police de Bâle vient de condamner à 100 francs d'amende une maison de Hambourg qui avait expédié à destination de la Suisse 60 barils de miel pesant 8300 kg. Ce miel fut arrêté à la frontière par la douane, et l'analyse opérée par le chimiste cantonal montra qu'il contenait 23 % d'eau au lieu du maximum de 20 % toléré par la loi sur la police des denrées alimentaires. La marchandise n'a pas été confisquée, le tribunal ayant autorisé la maison expéditrice à la reprendre.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

CAUSÉS PAR LES ABEILLES

Un accident causé par les abeilles transportées à Vaulion par M. Dériaz, d'Orbe, a nécessité une demande d'indemnité à la « Winterthur ». La note des frais de médecin et d'infirmerie a été payée par 175 francs.

Pour être au bénéfice de cette assurance, il suffit d'être membre de la Romande.

AVIS

Les abonnés à l'*Apiculture nouvelle* ont reçu avec le numéro de novembre, un bulletin de versement au moyen duquel ils peuvent s'acquitter pour 3 fr. 65 de leur abonnement de 1913. Sauf avis contraire, ceux qui ne seront pas acquittés le 15 décembre recevront, avec le numéro de décembre un rembourss de 3 fr. 75.

Aloys MERCIER.

NOUVELLES DES RUCHERS

M. Comtat, Pregny, le 1^{er} novembre 1912. — Nos abeilles ont fait quelques bonnes sorties dans la dernière quinzaine d'octobre, cependant on ne peut pas dire que ce mois leur fut bien propice ; je reste même très inquiet au sujet du développement de la première ponte, les provisions de pollen étant faibles dans presque toutes les ruches, « du moins chez moi », car fin septembre, il ne m'a pas été possible d'en prélever un cadre pour un essaim tardif, qui n'en avait pas du tout. Sans pollen, pas de ponte, en voici une preuve. Il y a quelques années, en visitant exceptionnellement une ruche dans les premiers jours de mars, je fus fort étonné de ne pas même y trouver un seul œuf ; intrigué, je me mis à chercher la reine que je trouvais tout à fait normale, plutôt grosse, même. Je ne comprenais donc pas pourquoi elle n'avait pas encore commencé sa ponte, ce ne fut qu'en remettant les cadres en place que je m'aperçus que le pollen manquait totalement dans cette ruche. Un vieux cadre de pollen, destiné à la ponte lui fut donné immédiatement, et à la fin du même mois, cette colonie avait quatre cadres de couvain.

M. Berger, Mont-sur-Rolle, 15 octobre. — 1912 restera pour notre région une année médiocre. Peu de première récolte, pas davantage de seconde ; pour quelques uns de nombreux essaims à nourrir, tel est le bilan. Malgré ce tableau pessimiste, l'apiculture n'est pas en décadence, au contraire ; l'assainissement des ruchers loqueux a stimulé les courages et d'heureux progrès sont constatés dans la tenue générale. Le nombre des colonies est de beaucoup supérieur à ceux annoncés pour l'impôt en 1912. On n'en a plus laissé mourir de faim grâce au cri d'alarme lancé par la presse. Les miels blancs se sont vendus de 2 fr. 10 à 2 fr. 20 en gros et 2 fr. 50 au détail ; les noirs de 1 fr. 60 à 1 fr. 80 en gros et à des prix très élastiques au détail.
